

Bon No: 003306730		1ere Gachée: 06:00 (1)		Date: 29/05/2026 reap220526142104		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.00 m3		référence commande(2): 03 29 87 60 70		Véhicule: M10 LECOQ LECOQ LECOQ	
client: 410226 chantier: 022615		BERTHOLD S.A. Romagne-sous-Montfaucon		114 RUE DU RATTENTOUT CS 50026 55320 06.13.54.37.92 55110 Romagne-sous-Montfaucon		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 07:00		00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton RJB353B385		désignation(6)(8) BPS		certification XF4		classe d'exposition(3) Classe Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax 20		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C35/45		appellation commerciale C35/45 XF4 S3 Dm16 CEM2 385		Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140		NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1